

ARMORIC info

N°23



Le journal des assurés
de la MSA d'Armorique

Septembre 2013

Action sociale

Une mémoire tonique
avec PEPS Eurêka !

p. 5

Retraite

Des solutions pour améliorer
vos revenus à l'âge de la retraite

p. 6

Internet

Le point sur les services en ligne

p. 7

Santé

Un service d'accompagnement à domicile après l'accouchement



Agenda

Conférences gratuites et ouvertes à tous, organisées par les élus MSA

● **Accidents vasculaires cérébraux**

Lundi 1^{er} octobre à 20h

Crozon - salle du conseil municipal

Mardi 2 octobre à 20h30

Plabennec - salle maison du lac

Judi 21 novembre à 20h30

Lanvallay - salle des fêtes

Mardi 26 novembre à 20h30

Plouguerneau - salle des associations

Judi 28 novembre à 20h30

Saint-Denoual - salle des fêtes

● **Conférence-débat "Bien vieillir"**

Judi 3 octobre à 14h

Saint-Clet - salle des fêtes

● **Don d'organes**

Mardi 5 novembre à 20h30

Saint-Renan - espace Racine - salle Racine

● **Être heureux se cultive**

Mardi 29 octobre à 20h30

Poullaouen - salle des loisirs

● **Maladies cardio-vasculaires**

Vendredi 4 octobre à 14h30

Kergrist-Moëlou - salle des fêtes

● **Sport et santé**

Judi 24 octobre à 20h30

Locronan - salle Ty Lokorn

Événements gratuits et ouverts à tous, organisés par le service SST*

● **Théâtre "Y a un os dans le pâté" (joué par la compagnie des Oliviers) :**

Judi 14 novembre à 20h

Plélan le Petit - l'embarcadère

Vendredi 15 novembre à 20h

Grâce-Uzel - espace "Arc-en-ciel"

Samedi 16 novembre à 20h

Le Vieux Marché - salle des fêtes

Judi 21 novembre à 20h

Guilers - centre socio-culturel

Vendredi 22 novembre à 20h

Sainte-Sève - maison des associations

Samedi 23 novembre à 20h

Quimper - amphithéâtre Quimper,

lycée de Kerustum

* Santé Sécurité au Travail



Courrier des lecteurs

Enfants et carte Vitale des parents

Mes enfants sont inscrits sur ma carte Vitale mais quand mon mari les emmène chez le médecin, il ne pense pas toujours à me la demander. Y a-t-il une solution ? Anne, 39 ans

La MSA offre la possibilité aux parents de rattacher leurs enfants de moins de 16 ans à leurs deux cartes Vitale. Pour cela, il suffit de vous procurer le formulaire "Demande de rattachement des enfants à l'un ou aux deux parents assurés" disponible dans vos accueils MSA ou sur Internet rubrique « Services en ligne » puis « Formulaires à télécharger ». Une fois rempli, retournez-le à votre caisse accompagné des pièces justificatives demandées (liste disponible sur le formulaire).

Anévrisme de l'aorte abdominale

Une journée de dépistage le 21 novembre prochain



Qu'est ce qu'un anévrisme de l'aorte abdominale ?

L'anévrisme de l'aorte abdominale correspond à une dilatation de l'aorte, principale artère de l'organisme. Plus l'élargissement est important et plus le risque de rupture d'anévrisme est élevé. Cette complication est mortelle dans la plupart des cas. Souvent, les personnes atteintes de ce problème ne présentent pas de symptômes d'où l'importance de se faire dépister à temps.

En quoi consiste le dépistage ?

Il s'effectue à l'aide d'un examen échographique rapide et indolore, réalisé par un médecin spécialiste.

Qui est concerné par le dépistage ?

Le dépistage de l'anévrisme de l'aorte abdominale s'adresse :

- ▶ aux hommes de plus de 60 ans : il est recommandé chez les fumeurs et conseillé chez les non-fumeurs,
- ▶ aux femmes de 60 à 75 ans tabagiques chroniques ou hypertendues,
- ▶ aux femmes de plus de 75 ans tabagiques en assez bonne santé apparente,
- ▶ aux personnes de plus de 50 ans ayant des antécédents familiaux d'anévrisme de l'aorte abdominale (parents ou frères et sœurs).

Vous êtes concerné ?

La MSA d'Armorique organise une journée de dépistage le 21 novembre prochain de 8h30 à 17h30 dans ses locaux de Saint-Brieuc. Le dépistage est gratuit et réalisé par un médecin spécialiste. Si vous ne pouvez pas vous y rendre, vous pouvez aussi demander conseil à votre médecin traitant.

Grippe

Se faire vacciner c'est se protéger et protéger son entourage

Une épidémie de grippe a des conséquences graves (128 décès et 751 cas graves recensés en France entre novembre 2012 et avril 2013). Seule la vaccination prévient les risques liés à cette infection contagieuse. Pensez-y ! **La MSA conseille et encourage ses assurés à se faire vacciner. Le vaccin est pris en charge à 100% pour les personnes de 65 ans et plus ainsi que pour les personnes fragiles*.**

* Sont considérés comme fragiles les femmes enceintes, l'entourage de nourrissons présentant des facteurs de risques, les personnes obèses, les personnes atteintes de certaines affections longue durée ou de maladies respiratoires chroniques.



Appel à Projet Jeunes 2013

Dix groupes de jeunes récompensés



Chaque année, la MSA prime les meilleurs projets dans le cadre du concours Appel à Projets Jeunes « Mieux vivre en milieu rural ». Réservé aux moins de 22 ans, ce concours vise à soutenir les initiatives des jeunes vivant en milieu rural. Les quatre premiers groupes récompensés présenteront leur projet au jury national lors du prochain Salon de l'agriculture.

Les 5 premiers groupes récompensés :

- 🏆 **1^{er} prix (2 500 €)** : Association "JPASS" à Briec (29) pour la création du "Pass Alcool",
- 🏆 **2^e prix (2 000 €)** : Association "Bénin chez l'habitant" à Brest (29) pour leur projet de voyage au Bénin,
- 🏆 **3^e prix (1 500 €)** : Association "RNJA Skypop" de Plouguiel (22) pour leur projet de webradio,
- 🏆 **4^e prix ex aequo (1 250 €)** : Service enfance jeunesse de Plouescat (29) pour leur projet "Tous autour du graph",
- 🏆 **4^e prix ex-aequo (1 250 €)** : Pôle de formation de Quessoy (22) pour leur projet "La Ville Davy TV".

Ont également été primés :

- 🏆 **5^e prix (500 €)** : Projet "Thélokalisé" à Uzel Près l'Oust (22),
- 🏆 **6^e prix (250 €)** : Projet solidaire au Burkina Faso à Brest (29),
- 🏆 **7^e prix (250 €)** : Projet "Paroles en musique" à Lampaul Plouarzel (29),
- 🏆 **8^e prix (250 €)** : Projet "Fête de la jeunesse" à Logonna Daoulas (29),
- 🏆 **9^e prix (250 €)** : Association "RDN Hip-hop" à Rédéné (29).

Vous avez entre 13 et 22 ans et souhaitez participer à la prochaine édition ?

Il vous suffit de contacter la MSA au 02 98 85 79 79. Elle vous indiquera les modalités de participation au concours. Pour plus d'informations, vous pouvez aussi vous connecter sur msa-armorique.fr rubrique « Conseils, droits et démarches ».

SPACE 2013

Un stand dédié à la prévention des risques chimiques

La 27^e édition du Salon des productions animales s'est tenue du 10 au 13 septembre au Parc des expositions de Rennes. Cette année, l'espace prévention était consacré à l'évaluation et à la prévention du risque chimique dans le milieu agricole.

A cette occasion, les conseillers en prévention et les médecins du travail des MSA d'Armorique et MSA Portes de Bretagne ont présenté PREVALCHIM, un logiciel d'aide à l'évaluation des risques chimiques. Mis au point par la MSA d'Armorique, ce logiciel vise à aider les exploitants à mieux préserver leur santé et celle de leurs salariés en limitant les risques chimiques dans leur entreprise.

Il permet notamment de :

- ▶ **repérer le danger des produits utilisés** et détecter ceux qui entrent dans la catégorie des produits Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques (CMR),
- ▶ **faciliter leur rangement** dans le local de stockage,
- ▶ **connaître les risques** liés à l'utilisation de ces produits,
- ▶ **déterminer des actions de prévention** pour diminuer les risques...

Le logiciel PREVALCHIM est gratuit et disponible dès maintenant sur notre site Internet : msa-armorique.fr. N'hésitez pas à le télécharger !



Logiciel d'aide à l'évaluation des risques chimiques

Octobre rose

LE DÉPISTAGE
ORGANISÉ DU
CANCER
DU SEIN

Vous êtes une femme entre 50 et 74 ans : participez au dépistage organisé du cancer du sein.

▶ Parce que le cancer du sein est fréquent

Au cours de sa vie, 1 femme sur 8 sera confrontée au cancer du sein. Il s'agit du cancer le plus fréquent et de la première cause de décès par cancer chez la femme. Le dépistage est un acte important pour lutter contre ce cancer.

▶ Parce qu'entre 50 et 74 ans, le risque est plus grand

C'est entre 50 à 74 ans que les femmes ont le plus de risques de développer un cancer du sein et que le dépistage est le plus efficace.

▶ Parce que détecté tôt, les chances de guérison augmentent

La détection précoce d'un cancer du sein permet des soins moins lourds et augmente les chances de guérison.

Pour en savoir plus sur le dépistage organisé du cancer du sein, parlez-en à votre médecin traitant (ou gynécologue) ou venez nous rencontrer sur les lieux de nos actions.

Les actions MSA :

- ▶ **le 1^{er} octobre à Rostrenen** : stand d'information sur le marché,
- ▶ **le 6 octobre à Saint-Brieuc** : foulées briochines,
- ▶ **le 7 octobre à Plaintel** : stand d'information lors de la foire aux Poulains,
- ▶ **le 11 octobre à Quimperlé** : stand d'information sur le marché,
- ▶ **le 19 octobre à Le Hinglé** : randonnée,
- ▶ **le 27 octobre à Ploubazlanec** : stand d'information sur le marché.

Maternité

Un service d'accompagnement personnalisé à domicile après l'accouchement

Bientôt maman ? Savez-vous que vous pouvez bénéficier d'un accompagnement après votre sortie de la maternité ? Avec le service de retour à domicile, la MSA vous propose un suivi personnalisé chez vous avec la sage-femme libérale de votre choix.

A qui s'adresse le service de retour à domicile ?

Ce dispositif est proposé aux femmes majeures qui accouchent d'un enfant unique, né à terme et sans complication, après avis des médecins.

En quoi consiste-t-il ?

Ce service comprend deux visites à domicile de la sage-femme libérale que vous aurez choisie :

- ▶ la première s'effectue dès le lendemain de votre sortie de la maternité,
- ▶ la deuxième dans les 48 heures suivant la première visite.

Au cours de ces rendez-vous, la sage-femme échange avec vous sur :

Les premiers soins de bébé :

- ▶ elle vérifie son état de santé (pesée, contrôle de l'alimentation, du transit et de la digestion...),
- ▶ elle évalue son éveil et la façon dont il communique,
- ▶ elle vous conseille pour le bon déroulement de l'allaitement,
- ▶ elle vous apprend à faire face aux pleurs.

Vos premiers jours de maman :

- ▶ elle suit votre état de santé,
- ▶ elle répond à toutes vos questions,
- ▶ elle vous conseille dans l'aménagement de votre environnement quotidien,
- ▶ elle vous oriente dans la réorganisation de votre vie familiale.

Comment en bénéficier ?

Le lendemain de votre accouchement et avec l'accord de votre équipe médicale, un

conseiller de l'assurance maladie vous rendra visite pour vous proposer l'accompagnement personnalisé à domicile. Après avoir rempli l'ensemble des formalités administratives, il vous aidera à choisir la sage-femme libérale qui se rendra chez vous.

Ce service est sans engagement, vous pouvez y renoncer à tout moment sans incidence sur votre prise en charge.



Les de la MSA

Les aides liées à l'arrivée d'un enfant

A l'arrivée d'un nouvel enfant, les familles ont droit sans conditions de ressources à deux aides particulières. Ces prestations sont réservées exclusivement aux allocataires en prestations familiales à la MSA.

✦ Une aide à domicile : l'aide à la naissance

Qu'est-ce que c'est ? 12 heures d'aide à domicile accordées dans les deux mois qui suivent la naissance ou l'adoption.

Son but : Soulager les parents de certaines tâches ménagères afin d'accueillir l'enfant dans les meilleures conditions.

Comment l'obtenir ? Un imprimé de demande d'aide à la naissance vous sera adressé 1 mois avant le terme de la grossesse.

✦ Une aide financière : l'aide exceptionnelle à la naissance

Qu'est-ce que c'est ? Une aide financière de :

- ▶ 200 euros par enfant nouveau né ou adopté,
- ▶ 500 euros pour la naissance de jumeaux,
- ▶ 800 euros pour la naissance de triplés.

Son but : Compenser les coûts supplémentaires générés par une naissance ou une adoption.

Comment l'obtenir ? Cette aide est versée automatiquement. Il n'y a aucune démarche particulière à accomplir.



Le saviez-vous ?

Sur msa-armorique.fr rubrique « Conseils, droits et démarches », retrouvez des informations sur les aides qui peuvent vous être accordées suite à l'arrivée d'un nouvel enfant : allocation logement, aide pour une complémentaire santé, couverture maladie universelle complémentaire...

Prévention du vieillissement

Une mémoire tonique avec PEPS Eurêka !



Avec l'âge, le cerveau perd de sa capacité à retenir de nouvelles informations. Pour que les retraités gardent une mémoire en pleine forme, la MSA lance un nouveau programme de prévention globale : le PEPS Eurêka.

PEPS Eurêka, qu'est-ce que c'est ?

Conçu en collaboration avec la Fondation nationale de gérontologie, PEPS Eurêka est un programme qui vise à aider les retraités à entretenir et à cultiver leur mémoire. Messages de prévention et outils de mémorisation permettent aux participants de mieux comprendre comment fonctionne leur mémoire afin de mieux la stimuler au quotidien. Au total, 10 séances de 2h30 sont conduites par des animateurs formés à la méthode.

En quoi ce programme est-il différent de PAC Eurêka ?

Contrairement au PAC Eurêka, le programme PEPS Eurêka n'est pas axé uniquement sur la gymnastique intellectuelle. Il prend également en compte l'ensemble des facteurs qui influencent nos capacités de mémorisation et notre santé en général comme la qualité du sommeil, le stress ou l'alimentation. Les

participants sont incités à agir sur ces facteurs pour améliorer leur mémoire et leur mieux-être en général. Au fil des séances, chacun reprend confiance en ses propres ressources physiques et mentales.

Qui peut participer aux séances ?

PEPS Eurêka s'adresse aux retraités, tous régimes confondus. Chaque groupe est composé de 8 à 15 personnes venues alterner théorie et pratique dans une ambiance conviviale.

Combien ça coûte ?

La participation financière pour l'ensemble du programme s'élève à 30 euros par personne.

Comment s'inscrire ?

Des réunions publiques d'information auront lieu courant novembre, à l'issue desquelles vous pourrez vous inscrire. Pour connaître les

dates, reportez-vous au tableau ci-dessous :

Date	Lieu
18 octobre à 14h30	Ploubazlanec salle des fêtes
21 octobre à 14h	Taulé salle communale
5 novembre à 14h	Elliant salle polyvalente
7 novembre à 14h30	Saint-Denoual salle des fêtes
8 novembre à 14h30	Caulnes salle des fêtes
18 novembre à 14h	Plouider espace Roger Calvez

Les premières séances PEPS Eurêka auront lieu début décembre (sous réserve d'un nombre suffisant de participants). De nouvelles réunions d'informations seront organisées en 2014.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le 02 98 85 79 79.

Accompagner les personnes en difficulté

Décès du conjoint en activité : la MSA accompagne le veuvage

Afin d'aider la famille à faire face aux nombreux bouleversements liés au décès d'un des parents, la MSA d'Armorique propose un accompagnement du conjoint et des enfants du défunt.

La mise à disposition d'un assistant social

Suite au décès d'un assuré en activité (moins de 60 ans), un assistant du service social prend contact avec le conjoint afin de lui proposer un rendez-vous dans une agence MSA ou à domicile. Au cours de cette rencontre, l'assistant social informe, écoute et conseille le conjoint sur les changements dans sa situation administrative, l'organisation familiale, l'articulation avec l'activité professionnelle et la modification des revenus familiaux. "Au moment de la perte d'un proche, les personnes endeuillées sont plus fragiles et peuvent passer à côté de certaines prestations auxquelles elles ont droit" nous explique Marie-

“ Les personnes endeuillées sont plus fragiles et peuvent passer à côté de certaines prestations auxquelles elles ont droit. ”

Joëlle Carric, assistante sociale à la MSA d'Armorique. "Notre premier contact est souvent administratif. Par la suite peut venir une demande d'écoute et d'accompagnement."

Un soutien psychologique proposé aux familles

En fonction du contexte, l'assistant de service social peut proposer à la personne veuve de rencontrer un psychologue pour la soutenir dans le processus de deuil. "Cinq séances chez un psychologue sont proposées aux familles. Elles sont gratuites et réparties sur une durée de six mois. La personne est libre d'arrêter quand elle

le désire", précise Fanny Kerbellec, assistante sociale à la MSA d'Armorique.

La possibilité d'une aide à domicile

Pour aider le conjoint à organiser la vie familiale, une aide à domicile de 50 heures peut également être proposée. Cette aide peut prendre plusieurs formes suivant les besoins : ménage, garde des enfants, entretien du linge... La participation financière varie en fonction des ressources de la personne veuve.

Pour toute information complémentaire, contactez la MSA au 02 98 85 79 79.

Salariés agricoles

Des solutions pour améliorer vos revenus à l'âge de la retraite

Vous êtes salarié agricole et bientôt retraité ? Savez-vous qu'il existe différentes solutions pour améliorer votre niveau de vie une fois à la retraite ? Armorik Info vous présente trois d'entre elles : la surcote, la retraite progressive et le cumul emploi-retraite.



Améliorer le montant de votre retraite en continuant à travailler

✚ La surcote

Le dispositif de la surcote peut vous permettre de majorer le montant de votre future retraite en continuant à travailler au-delà de l'âge légal. Pour chaque trimestre cotisé en plus, la majoration s'élève à 1,25%.

Exemple : Si vous travaillez une année en plus, votre retraite de base sera majorée de 5% (1,25% x 4 trimestres) et de 10% (1,25% X 8 trimestres) pour deux années supplémentaires.

Pour avoir droit à la surcote, vous devez justifier de la durée d'assurance exigée pour bénéficier de la retraite à taux plein. **Vous n'avez aucune démarche particulière à accomplir :** il vous suffit de continuer de travailler après l'âge légal de départ à la retraite pour en bénéficier automatiquement.

Bon à savoir ! Tous les points acquis en contrepartie des cotisations versées durant votre période de surcote sont intégralement utilisés pour le calcul de la retraite complémentaire.

✚ La retraite progressive

Vous avez atteint l'âge légal de départ à la retraite et ne souhaitez plus travailler à temps plein. Vous pouvez opter pour la **retraite progressive**. Cette solution consiste à cumuler provisoirement une fraction de votre pension de retraite avec une rémunération à temps partiel. Cette fraction varie en fonction de votre durée d'activité à temps partiel.

Exemple : Si vous travaillez entre 60 et 80% d'un temps plein, vous recevrez 30% de votre retraite de base et complémentaire en plus de votre salaire à temps partiel.

Pour accéder à la retraite progressive, vous devez :

- ▶ avoir atteint l'âge légal de départ à la retraite,
- ▶ justifier d'une durée d'assurance d'au moins 150 trimestres tous régimes confondus,
- ▶ exercer une activité à temps partiel.

Bon à savoir ! L'activité à temps partiel génère de nouveaux droits qui seront pris en compte dans le calcul de votre pension de retraite définitive.

Votre demande de retraite progressive doit être accompagnée des pièces suivantes :

- ▶ un contrat de travail à temps partiel en cours d'exécution à la date d'entrée en jouissance de votre retraite,
- ▶ une attestation sur l'honneur attestant que vous n'exercez aucune autre activité professionnelle (sauf activités bénévoles),
- ▶ une attestation de votre employeur précisant la durée du travail à temps complet applicable à l'entreprise.

Améliorer votre niveau de vie en cumulant emploi et retraite

✚ Le cumul emploi-retraite

Le cumul emploi retraite vous permet de cumuler l'intégralité de votre pension de retraite avec le versement de nouveaux revenus professionnels. Il offre la possibilité d'ouvrir de nouveaux droits si les cotisations issues de cette nouvelle activité sont versées auprès

d'une caisse de retraite autre que celle dont vous dépendiez auparavant.

Plusieurs conditions sont à remplir pour pouvoir y avoir droit :

- ▶ avoir obtenu toutes vos retraites de base et complémentaires auprès de la totalité des régimes de retraite obligatoire dont vous avez relevé,
- ▶ avoir atteint l'âge légal de départ à la retraite ou l'âge du taux plein,
- ▶ avoir rompu votre contrat de travail avec votre ancien employeur.

Attention ! Si vous partez en retraite anticipée, vous devrez attendre 6 mois avant de reprendre une activité salariée.

Bon à savoir ! L'obligation de rompre votre contrat de travail ne vous empêche pas de retravailler chez votre ancien employeur une fois votre retraite liquidée à condition que ce dernier vous établisse un nouveau contrat de travail.

Pour bénéficier du cumul emploi-retraite, vous devez **fournir plusieurs éléments** à votre dernier régime d'affiliation ou à la MSA :

- ▶ la liste des régimes de retraite dont vous avez relevé,
- ▶ une déclaration sur l'honneur attestant que l'ensemble de vos pensions de retraite sont attribuées,
- ▶ le nom et l'adresse du ou des nouveaux employeurs le cas échéant,
- ▶ votre nouveau contrat de travail.

Pour plus d'informations sur ces dispositifs, n'hésitez pas à vous procurer la brochure "Des solutions pour augmenter le montant de ma retraite" auprès de votre MSA.



Le point sur les services en ligne

Vous êtes exploitant agricole et vous souhaitez vous repérer plus facilement sur Mon espace privé ? Armorik Info fait le point sur les services en ligne à votre disposition et sur la manière d'y accéder.



Comment vous connecter à Mon espace privé ?

- > Rendez-vous sur la page d'accueil du site Internet msa-armorique.fr,
- > Identifiez vous avec votre numéro SIRET ou votre numéro INSEE dans le bloc de connexion en haut à droite de la page.



Vous rencontrez un problème lors de votre connexion ou pour utiliser un service en ligne ?

N'hésitez pas à contacter l'assistance Internet au 02 31 25 39 33 ou à envoyer un mail : assistanceinternet@armorique.msa.fr.

Les deux n° d'identifiant permettent d'accéder à différents services en ligne :

Identification avec	Votre n° INSEE		Votre n° SIRET
	« Mes services perso » en ligne	« Mes services pro » en ligne	« Mes services pro » en ligne
Accès à			
Types de démarches	Vos démarches personnelles	Vos démarches professionnelles liées à votre statut d'exploitant	Vos démarches professionnelles liées à votre entreprise
Services en ligne proposés	<p>Tous vos paiements</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Paiements et décomptes santé ▶ Participations forfaitaires et franchises ▶ Paiements de prestations famille/logement ▶ Paiements action sanitaire et sociale... <p>Vos attestations</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Attestation de droits maladie ▶ Attestation fiscale ▶ Attestation de paiement de prestations familiales et logement... <p>Vos documents</p> <p>Vos déclarations, vos demandes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Carte vitale ▶ Demande d'aide au logement ▶ Demande unique de retraite ▶ Déclaration de ressources pour les prestations familiales et logement... 	<p>Vos factures et règlements</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Régler vos factures ▶ Gérer vos comptes de télépaiement <p>Vos cotisations</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Déclarer vos revenus professionnels ▶ Estimer vos cotisations des non-salariés agricoles ▶ Demander la modulation de vos appels fractionnés ou mensuels <p>Vos documents</p> <p>Vos demandes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Demandes de changement de situation ▶ Demande d'attestations professionnelles 	<p>Vos factures et règlements</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Régler vos factures ▶ Gérer vos télépaiements ▶ Déclarer et télépayer votre bordereau de versement mensuel ▶ Consulter vos factures d'assurances sociales <p>Vos documents</p> <p>Votre exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Consulter votre relevé parcellaire <p>Vos salariés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Effectuer un TESA <p>Vos déclarations</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Déclarer une embauche ▶ Déclarer des salaires <p>Accidents de travail/maladie</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Déclarer et gérer un accident de travail salarié ▶ Déclarer des salaires pour le paiement des indemnités journalières...

Nouveau !

Vous avez opté pour la réception électronique des documents ?

A partir de début octobre, votre **facture d'appel de cotisations** sera disponible directement dans Mon espace privé. Pour y accéder, il vous suffit de vous connecter à partir de votre numéro INSEE et de vous rendre dans "Mes services pro en ligne" puis "Mes factures et règlements".

Pas besoin d'être un pro du bâtiment pour bien se loger



Quand on est jeune, trouver un logement ce n'est pas toujours facile ! Aides au logement, amélioration de la qualité de votre habitation, etc.
La MSA vous aide à être bien chez vous.

LA MSA A DES SOLUTIONS POUR LES JEUNES



www.msa.fr/vous-etes-jeune
facebook.com/mymsa



L'essentiel & plus encore